

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 20 novembre 2023****DÉLIBÉRATION n°2023-96**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 20 novembre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 10 novembre 2023.

**Point de l'ordre du jour :**

3.2. Propositions de la commission des moyens du 10 novembre 2023

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis de la commission des moyens du 10 novembre 2023,

**Exposé de la décision :**

Outre le budget rectificatif n°2, la commission des moyens a examiné d'autres points qui doivent faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation des propositions de la commission des moyens conformément aux pièces jointes à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 36</b>	Abstentions : 0
<b>Quorum : 18</b>	Votants : 30
Membres présents : 26	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 4	<b>Votes exprimés : 30</b>
<b>Total des membres présents et représentés : 30</b>	<b>Majorité requise : 16</b>
	<b>Pour : 30</b>
	<b>Contre : 0</b>

**Pièces jointes :**

- délibérations de la commission des moyens du 10 novembre 2023 et pièces.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

**Commission des moyens du 10 novembre 2023**

Conseil d'administration du 20 novembre 2023

Acceptation du don de l'association « les sapins de l'espoir contre le cancer ».

Avis N°2023\_23

**Référence :**

Lettre Association TOURS AUTOGREFFE en date du 4 octobre 2023

**Exposé de la décision :**

L'association « TOURS AUTOGREFFE » souhaite soutenir la recherche en hématologie au sein de l'université de Tours et plus particulièrement le projet MISMERYSE (Microbiote et Immunologie des Syndromes Myélodysplasiques et ERYthopoièSE) dirigée par le Pr Christophe Vandier et le Pr Olivier Hérault dans le cadre des activités de recherche de l'équipe N2COX de l'Unité Mixte de recherche U1069 N2C.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Acceptation du don de 30 000 € de l'association « TOURS AUTOGREFFE » à l'université de Tours

**Avis de la commission :**

Approbation à l'unanimité

# Association Tours Autogreffe



Siège Social : Service d'Hématologie et Thérapie Cellulaire  
Centre régional de cancérologie Henry Kaplan,  
Hôpital Bretonneau, 2 bis bd tonnellé, 37044 TOURS CEDEX 1  
N° d'enregistrement : 0372010811  
N° SIRET : 39485230500017

Téléphone : 02 47 47 37 12 Télécopie : 02 47 47 38 11

Président : L. BENBOUBKER, Vice Président : C. LINASSIER  
Secrétaire : C. DARTIGEAS, Trésorier : E. GYAN, Trésorier adjointe : Ph COLOMBAT

Monsieur le Président  
Université de Tours  
60 rue du Plat d'Etain  
37000 TOURS

Tours, le 04/10/2023

Objet : Don pour le soutien de la recherche en hématologie

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur par la présente de vous transmettre un chèque d'un montant de 30000 euros (trente mille euros) pour aider la recherche en hématologie, en particulier en soutenant le projet MISMERYSE (Microbiote et Immunologie des Syndromes Myélodysplasiques et ERYthropoièSE), impliquant deux étudiants de Master 2 Recherche et co-encadrés par le Pr Emmanuel Gyan et le Dr Nicolas Vallet dans le cadre de l'équipe N2COx dirigée par le Dr Christophe Vandier et le Pr Olivier Hérault.

Il s'agit d'un don sans contrepartie, qui sera utilisée pour la recherche dans la collégialité.

Je vous remercie de ce que vous ferez pour rendre cette somme accessible à l'équipe de recherche N2COx, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pr Emmanuel Gyan, trésorier

**Commission des moyens du 10 novembre 2023****Conseil d'administration du 20 novembre 2023**

## Avis N°24\_2023

Objet : Création de Tarifs DIU Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : de l'enfant à tous les âges de la vie

**Références :**

Annexes financières + dossier complet maquette pièce AD4

**Exposé de la décision :**

Évolution du DU de Tours sur l'Autisme basé sur une expertise clinique et de recherche de plus de 50 ans vers un DIU associant l'ensemble des Universités du Grand Ouest dans le cadre de la fédération Hospitalo-Universitaire Exact.

Ce diplôme permettra d'offrir à tous les acteurs du territoire du Grand Ouest, mais également national, une formation complète sur l'Autisme et les Troubles du NeuroDéveloppement à tous les âges de la vie et destinée à l'ensemble des professionnels intervenants dans le soin et l'accompagnement (médecins, psychologues, paramédicaux, enseignants spécialisés...).

Il s'agit de la première et unique formation de ce type proposée par l'ensemble des acteurs du Grand Ouest et fédérant des expertises pluridisciplinaires.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Validation des tarifs du nouveau DIU Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : de l'enfant à tous les âges de la vie

**Tarif formation continue 1 950 €****Tarif formation initiale droits spécifiques 450€**

Le tarif en formation initiale est composé du Droit spécifique et du droit national dit droit de base en vigueur soit à ce jour 170 €

**Avis de la commission :**

Approbation à l'unanimité de la tarification du DIU

Tarif formation continue 1 950 €

Tarif formation initiale droits spécifiques 450€

Le « document unique de politique de tarification de la Formation Continue à l'Université de Tours » (réglementaire), sera mis à jour en conséquence

**VII - GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Intitulé du diplôme	Tarif Normal FC	Tarif Réduit FC	Tarif FI
<b>DIU Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : de l'enfant à tous les âges de la vie</b>	<b>1 950 €</b>		<b>620 €</b>
Nbre stagiaires	10		1
Nbre total stagiaires			11
Tarif moyen		<b>1 773 €</b>	
Formation sur une année complète (oui/non)		non	
Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

**CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL 20 120 €**
**COÛTS DIRECTS**

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	6,5 h	290 €/h	1 885 €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires	6,0 h	59 €/h	354 €
- Vacataires fonctionnaires	67,5 h	41 €/h	2 768 €
- Autres (honoraires de formation...)			- €
Indemnités			1 221 €
<b>SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>	<b>80,0 h</b>	<b>78 €/h</b>	<b>6 227,50 €</b>

Zones à renseigner

COÛTS ADDITIONNEL DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		290 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		59 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires	10,5 h	41 €/h	431 €
<b>SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>			<b>430,50 €</b>

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	40,0 h	
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre, précisez		
<b>TOTAL</b>	<b>40,0 h</b>	

TOTALX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	120 h	
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	91 h	
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	131 h	6 658,00 €

**COÛTS SPECIFIQUES**

Kit pédagogique	100 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)	500 €
- Restauration (gâteaux, cafés, restaurants, traiteurs...)	300 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)	1 500 €
Reversement partenaire	
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>	<b>2 400 €</b>

<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>	<b>9 058 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être &gt; 0)</b>	<b>55%</b> <b>11 062 €</b>

**COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")**
**COÛTS DE SOUTIEN**

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	64,94 €	- €	5,30 €	424,22 €
- Documentation	160,00 €	- €	13,07 €	1 045,22 €
- Valorisation et appui à la recherche		- €	- €	- €
- Vie étudiante	82,00 €	- €	6,70 €	538,68 €
<b>TOTAL COÛTS DE SOUTIEN</b>	<b>306,94 €</b>	<b>- €</b>	<b>25,08 €</b>	<b>2 005,12 €</b>

**COÛTS DE SUPPORT**

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	807,53 €	- €	65,94 €	5 275,33 €
- Patrimoine immobilier	497,62 €	- €	40,63 €	3 250,75 €
- Système d'information et numérique	58,03 €	- €	4,74 €	379,08 €
<b>TOTAL COÛTS DE SUPPORT</b>	<b>1 363,17 €</b>	<b>- €</b>	<b>111,31 €</b>	<b>8 905,16 €</b>

<b>II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS</b>	<b>- €</b>	<b>10 910,27 €</b>
------------------------------------	------------	--------------------

<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)</b>	<b>19 968,27 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être &gt; 0)</b>	<b>1%</b> <b>151,73 €</b>

**Chiffes clés / stagiaire**

Coûts complets	1 815,30 €
dont coûts directs	823,45 €
dont coûts indirects	991,84 €
Coût complets de l'heure de formation	166,40 €
Marge sur coûts directs	1 005,64 €
en % du tarif de vente	57%
Marge sur coûts complets	13,79 €
en % du tarif de vente	1%
Nombre minimum de stagiaires	12
Tarification minimum	1 816,00 €

## I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Type de demande **Création**  
 Type de diplôme **Diplôme-inter-universitaire**

Intitulé **Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : à tous les âges de la vie.**  
*Comprendre la trajectoire de développement typique et atypique et l'accompagner (de la clinique à la thérapeutique et l'accompagnement)*

Composante porteuse **UFR Médecine**  
 Composante associée le cas échéant **Sélectionner la composante**

Etablissement(s) cohabilité(s) le cas échéant :  
 1 Nantes Université  
 2 Université d'Angers  
 3 Université Rennes 2  
 4 Université de Bretagne Occidentale

Préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

Enseignant(s) responsable(s) :

	Nom Prénom	Téléphone	Mail
1	Frédérique BONNET-BRILHAULT (Tours)	02 47 47 94 12	<a href="mailto:frederique.brilhault@univ-tours.fr">frederique.brilhault@univ-tours.fr</a>
2	Fanny Gollier-Briant (Nantes)		
3	Elise Riquin (Angers)		
4	Nathalie Lavenne (Brest)		
5	Sandrine Lesourn-Bisssaoui (Rennes)		

Diplôme ouvert en  
 Formation initiale en présentiel   
 Formation initiale en distanciel   
 Formation continue en présentiel   
 Formation continue en distanciel

Gestion **Service de Formation Continue**

Niveau du diplôme (entrée=sortie) **Bac+3**

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :  
 Les cinq universités se répartissent les enseignements dans chaque module théorique dont les intervenants sont experts dans le thème abordé.

## II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité par rapport à l'offre de formation existante de l'université :

Evolution du DU de Tours sur l'Autisme basé sur une expertise clinique et de recherche de plus de 50 ans vers un DIU associant l'ensemble des Universités du Grand Ouest dans le cadre de la fédération Hospitalo-Universitaire Exac-t. Ce diplôme permettra d'offrir à tous les acteurs du territoire du Grand Ouest mais également national, une formation complète sur l'Autisme et les Troubles du NeuroDéveloppement à tous les âges de la vie et destinée à l'ensemble des professionnels intervenants dans le soin et l'accompagnement (médecins, psychologues, paramédicaux, enseignants spécialisés...). Il s'agit de la première et unique formation de ce type proposée par l'ensemble des acteurs du Grand Ouest et fédérant des expertises pluridisciplinaires.

Objectifs pédagogiques - Compétences recherchées :

### Objectifs pédagogiques :

- Connaître le développement typique à tous les âges de la vie ;
- Comprendre les processus à l'origine de la diversité des trajectoires développementales ;
- Connaître la clinique de l'Autisme et des Troubles du NeuroDéveloppement (TND), de l'enfance à l'âge adulte ;
- Comprendre la démarche diagnostique (positif, différentiels, comorbidités) approche fonctionnelle ;
- Intégrer dans la démarche clinique le partenariat avec les personnes concernées et leurs aidants ;
- Connaître les dispositifs existants et identifier les ressources du réseau.

### Compétences attendues :

- Savoir repérer un trouble du spectre de l'autisme ;
- Savoir repérer un autre trouble du neurodéveloppement à tous les âges de la vie ;
- Savoir appliquer les principes d'applications des outils d'évaluations cliniques ;
- Concevoir ou participer à la conception d'un projet personnalisé et coordonné d'interventions (rééducatif, éducatif, thérapeutique) et d'accompagnement avec les personnes concernées et leurs aidants.

Objectifs professionnels et débouchés - Métiers visés :

### Objectifs professionnels :

Pouvoir implémenter dans sa pratique et selon sa formation initiale les connaissances acquises pendant le DIU pour améliorer la prise en charge globale des TSA et TND (repérage, diagnostic, coordination d'interventions...).

Remarques sur les possibilités d'insertion professionnelle des diplômés :

L'objectif est d'améliorer leurs pratiques au sein de leur établissement.

Partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels :

- Centre Universitaire de Pédopsychiatrie du CHRU de Tours,
- Centre de documentation du Centre Ressources Autisme Centre-Val de Loire.B62

## Effectifs attendus

Capacité minimale :	11 (Tours)	dont 1 étudiant
Capacité maximale :	22 (Tours)	dont 2 étudiants

## Conditions d'inscription

Formation continue : professions médicales (médecins généralistes, pédiatres, psychiatres...), médecins étrangers, psychologues, professionnels paramédicaux (orthophonistes, infirmières, psychomotriciennes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes...) et enseignants spécialisés intervenant dans le champ des TSA.

Formation initiale : internes en médecine.

Toute inscription doit recueillir l'aval des responsables pédagogiques.

## Modalités pédagogiques : recrutement, admission, déroulement de la formation....

### Recrutement et admission :

- Candidature en ligne sur le site de l'Université de Tours.
- Sur Dossier : éléments à fournir : CV, lettre de motivation/projet professionnel, copies diplômes. Toute inscription doit recueillir l'aval des responsables pédagogiques.

### Déroulement de la formation :

La formation comprend 120 heures d'enseignement en présentiel et distanciel (visioconférences) réparties en apports théoriques, apports vidéo et illustrations cliniques et retour d'expériences et organisée en 6 modules de trois jours.

Quatre modules se dérouleront tous les ans à Tours et les deux autres modules seront organisés à tour de rôle par une université partenaire (ex année universitaire 2024-2025 : université Rennes 2).

## Conditions de délivrance du diplôme

- Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens,
- Assiduité aux 2 visites de découverte de Centres obligatoires,
- Autorisation de soutenance signée par le directeur de mémoire,
- un examen terminal écrit sous forme d'une production de mémoire de fin d'année,
- un examen terminal oral sous forme d'une soutenance de mémoire devant un jury,
- un examen terminal oral sous forme de questions sur des situations cliniques en tenant compte de la formation initiale de l'apprenant.

Pour être admis, l'étudiant ou le stagiaire doit obtenir une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves.



### III - DURÉE TOTALE DE LA FORMATION

Durée :	<input checked="" type="checkbox"/> 1 an	<input type="checkbox"/> 2 ans	<input type="checkbox"/> 3 ans
Stage* :	<input type="checkbox"/>	Durée :	
Pratique Professionnelle :	<input type="checkbox"/>	Durée :	
Mémoire :	<input checked="" type="checkbox"/>		

**IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES**

UFR : UFR Médecine Filière : Psychiatrie  
 Diplôme : DU Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : de l'enfant à tous les âges de la vie Nom du responsable : F BONNET-BRILHAULT

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	CM	TD	TP	MCC*		MCC*	
						REGIME GENERAL		REGIME SPECIAL D'ETUDES	
						Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
<b>Module 1 : Introduction - Epistémologie - Psychophysiologie</b>									
Tours	Accueil - Présentation Formation (1h)	18	2,5	QP					
	Nosographie du Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) et des Troubles du NeuroDéveloppement (TND) (2h30)								
	Epistémologie - Normal/Neurodiversité (2h)								
	Développement Environnement Culture (1h30)								
	Enfant - Ados (approche psychophysiologique) (2h)								
	Brain Architecture Game (4h)								
	Adulte - Personne âgée (2h)								
	Visite du Centre ExAC-T (1h30)								
	Cascades neurodéveloppement et modèles psychophysiologiques (2h)								
	Différents niveaux diagnostiques (2h)								
Différentes formes cliniques du TSA (2h) + comorbidités									
<b>Module 2 : Clinique des TND</b>									
Tours	Clinique TDAH - Enfant (2h)	19	1	QP					
	Clinique TDAH - Adolescent/Adulte (2h)								
	Clinique des TND - TC TM TApp DI (3h)								
	Lancement Mémoires (1h)								
	TND Complexes (2h)								
	Clinique TSA : Dépistage / signes précoces + vidéo (1h30)								
	Clinique TSA chez l'adulte : diagnostic positif/évolutif / vieillissement (3h)								
	Enfants/Adolescents Diagnostics Comorbidités/Différentiels (1h30)								
	Enfants/Ados Diagnostics Comorbidités/Différentiels (anxio-thym-trauma) (2h)								
	Adultes Diagnostics Comorbidités/Différentiels/atelier (2h)								
<b>Module 3 : Démarche diagnostique globale</b>									
Tours	Examen pédopsychiatrique de l'enfant et de l'adolescent (1h30)	3,5	15,5	QP					
	ADI-R ADOS-2 (1h)								
	Atelier ECA-2 / EC2-R + vidéo (2h)								
	Examen adolescent/adulte (1h30)								
	Evaluation somatique + nutrition (1h30)								
	Pathologies génétiques associées (2h)								
	Neuropédiatrie (2h)								
	Atelier mémoire + Présentation orale (1h)								
	Evaluations psychologiques Enfants/Adolescents (2h)								
	Evaluations psychologiques Adultes/Personnes âgées (2h)								
Evaluation orthophonique Enfants/Adolescents/Adultes (+ vidéo) (2h30)									
<b>Module 4 : De l'évaluation à l'intervention individualisée 1/2</b>									
Tours	Evaluation Ergothérapie Enfants/Adultes (2h)	20,5	QP						
	Evaluation Psychomotricité Enfants/Adultes (2h30)								
	Principes d'une intervention individualisée et coordonnée (1h30)								
	Interventions précoces Thérapie d'Echange et de Développement (TED) (2h/vidéo)								
	Atelier thérapies corporelles psychomotricité (2h)								
	Rééducation orthophonique (1h30)								
	Atelier gestion des comportements problème (4h)								
	Douleur et accès aux soins adultes (2h)								
Groupes habilités sociales + Remédiation cognitive (3h enfant + adulte)									
<b>Module 5 : De l'évaluation à l'intervention individualisée 2/2</b>									
Autres universités du grand ouest	Groupes psychoéducatifs d'accompagnement parental (3h)	2	18	QP					
	Vie affective et sexuelle (2h)								
	Qualité de vie et autodétermination (1h30)								
	Pharmacologie Enfants/cas pratiques (2h)								
	Pharmacologie Adultes / cas pratiques (2h)								
	Handibloc (1h)- Douleur (1h)								
	Interventions précoces Denver (2h / vidéo)								
	TCCE + éducation structurée + communications alternatives (4h)								
TND et nouvelles technologies - Revue et exemples (2h)									
<b>Module 6 : Vers l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle</b>									
Autres universités du grand ouest	Maltraitance et TND (2h)	2	18	QP					
	Protection de l'Enfance (2h)								
	Accompagnement socio-administratif enfants/adultes (2h)								
	De l'inclusion scolaire à l'emploi (4h)								
	Loisirs et culture / Sport (1h + 1h)								
	Médiations animales (1h)								
	Vers un logement autonome (2h)								
	Place des familles (2h)								
Témoignages vidéo (service fac, etc.) (3h)									
<b>Evaluation</b>									
	Rédaction de mémoire (écrit)	1							
	Soutenance de mémoire (oral)								
	Situations cliniques (oral)								
<b>Durée totale de la formation</b>		<b>120h/étud CM+TD+TP</b>		<b>Préciser : CC : contrôle continu</b>					
<b>120</b>		<b>44,5</b>	<b>75,5</b>	<b>0</b>	<b>ET : examen terminal</b> <b>O : oral - E : écrit</b> <b>QP : quitus de présence</b>				

**V - FICHE ENSEIGNANTS**

Noms et coordonnées des intervenants participant à la formation

Nom Prénom	Statut	Discipline	UFR de rattachement	Adresse mail
Pr. F BONNET-BRILHAULT	Titulaire	PUPH - Chef de service du Centre Universitaire de Pédopsychiatrie de jour	UFR Médecine	<a href="mailto:frederique.brilhault@univ-tours.fr">frederique.brilhault@univ-tours.fr</a>
Dr. E HOUY-DURAND	Vacataire	PH psychiatre - CHRU de Tours (Centre Universitaire de Pédopsychiatrie de Jour - Centre de Ressources Autisme)		<a href="mailto:e.houy-durand@chu-tours.fr">e.houy-durand@chu-tours.fr</a>
Dr. M JEANNE	Vacataire	Médecin en génétique - CHRU de Tours		<a href="mailto:mederic.jeanne@univ-tours.fr">mederic.jeanne@univ-tours.fr</a>
Dr. U. FERRER-CATALA	Vacataire	Pédopsychiatre - CHRU de Tours		<a href="mailto:u.ferrercatala@chu-tours.fr">u.ferrercatala@chu-tours.fr</a>
S MOREL-KOHLMEYER	Vacataire	Psychologue - CHRU de Tours		<a href="mailto:s.kohlmeyer@chu-tours.fr">s.kohlmeyer@chu-tours.fr</a>
Dr. J BALESTRA	Vacataire	Pédiatre - CHRU de Tours		<a href="mailto:j.balestra@chu-tours.fr">j.balestra@chu-tours.fr</a>
M BOUILLLOT	Vacataire	Infirmière - CHRU de Tours		<a href="mailto:m.bouillot@chu-tours.fr">m.bouillot@chu-tours.fr</a>
Pr. P THOMAS-CASTELNAU	Titulaire	PUPH - Chef de service de neuropédiatrie	UFR Médecine	<a href="mailto:castelneau@univ-tours.fr">castelneau@univ-tours.fr</a>
R BLANC	Vacataire	Psychologue - CHRU de Tours		<a href="mailto:r.blanc@chu-tours.fr">r.blanc@chu-tours.fr</a>
E ROUL	Vacataire	Ergothérapeute - CRA - CHRU de Tours		<a href="mailto:e.roul@chu-tours.fr">e.roul@chu-tours.fr</a>
A VACHAUD	Vacataire	Psychomotricienne - CHRU de Tours		<a href="mailto:a.vachaud@chu-tours.fr">a.vachaud@chu-tours.fr</a>
C GILARD	Vacataire	Psychomotricienne - CHRU de Tours		<a href="mailto:c.gilard@chu-tours.fr">c.gilard@chu-tours.fr</a>
S BOUCHER-BONHEUR	Vacataire	Orthophoniste - CHRU de Tours		<a href="mailto:s.boucherbonheur@chu-tours.fr">s.boucherbonheur@chu-tours.fr</a>
Dr. S RECORDON-GABORIAUD	Vacataire	Docteur en psychologie - Directrice ADAPEI86		<a href="mailto:sgaboriaud@apaih86.com">sgaboriaud@apaih86.com</a>
J ECH-CHOUIKH	Vacataire	Psychologue - CHRU de Tours		<a href="mailto:j.allard-ech-chouikh@chu-tours.fr">j.allard-ech-chouikh@chu-tours.fr</a>
P RABATE	Vacataire	Cadre socio-éducatif - CHRU de Tours		<a href="mailto:p.rabate@chu-tours.fr">p.rabate@chu-tours.fr</a>
Dr. M GUIDOTTI	Vacataire	Pédopsychiatre - CHRU de Tours		<a href="mailto:marco.guidotti@uni-tours.fr">marco.guidotti@uni-tours.fr</a>
Dr. J MALVY	Vacataire	PH pédopsychiatre - CHRU de Tours		<a href="mailto:j.malvy@chu-tours.fr">j.malvy@chu-tours.fr</a>
M LEITAO	Vacataire	Infirmière - CHRU de Tours		<a href="mailto:m.leitao@chu-tours.fr">m.leitao@chu-tours.fr</a>
P DANSART	Vacataire	Orthophoniste - CHRU de Tours		<a href="mailto:p.dansart@chu-tours.fr">p.dansart@chu-tours.fr</a>
H. ZOPPE	Vacataire	Chef de clinique Assistant - Centre Universitaire de Pédopsychiatrie de jour - CHRU de Tours		<a href="mailto:h.zoppe@univ-tours.fr">h.zoppe@univ-tours.fr</a>
T. GARGOT	Titulaire	MCU - Centre Universitaire de Pédopsychiatrie de jour - CHRU de Tours	UFR Médecine	<a href="mailto:t.gargot@univ-tours.fr">t.gargot@univ-tours.fr</a>

## VI - BILAN D'ACTIVITÉS

	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		Moyenne
Nombre d'inscrits	FI	0	FI	0	FI	0	FI	0	0
	FC		FC		FC		FC		#DIV/0!
% de réussite	FI	0	FI	0	FI	0	FI	0	0
	FC	0	FC	0	FC	0	FC	0	0
Nombre d'heures de formation (Heures totales maquette)									#DIV/0!
Total dépenses exécutées									#DIV/0!
Total facturé									#DIV/0!
Résultat dépenses-recettes	0		0		0		0		0

**VII - GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Intitulé du diplôme	Tarif Normal FC	Tarif Réduit FC	Tarif FI
<b>DIU Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : de l'enfant à tous les âges de la vie</b>	<b>1 950 €</b>		<b>620 €</b>
Nbre stagiaires	10		1
Nbre total stagiaires			11
Tarif moyen		<b>1 773 €</b>	
Formation sur une année complète (oui/non)		non	
Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

**CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL 20 120 €**
**COÛTS DIRECTS**

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	6,5 h	290 €/h	1 885 €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires	6,0 h	59 €/h	354 €
- Vacataires fonctionnaires	67,5 h	41 €/h	2 768 €
- Autres (honoraires de formation...)			- €
Indemnités			1 221 €
<b>SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>	<b>80,0 h</b>	<b>78 €/h</b>	<b>6 227,50 €</b>

Zones à renseigner

COÛTS ADDITIONNEL DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		290 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		59 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires	10,5 h	41 €/h	431 €
<b>SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>			<b>430,50 €</b>

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement	40,0 h	
- autre, précisez		
<b>TOTAL</b>	<b>40,0 h</b>	

TOTALX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	120 h	
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	91 h	
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	131 h	6 658,00 €

**COÛTS SPECIFIQUES**

Kit pédagogique	100 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)	500 €
- Restauration (gâteaux, cafés, restaurants, traiteurs...)	300 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)	1 500 €
Reversement partenaire	
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>	<b>2 400 €</b>

<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>	<b>9 058 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être &gt; 0)</b>	<b>55%</b> <b>11 062 €</b>

**COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")**
**COÛTS DE SOUTIEN**

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	64,94 €	- €	5,30 €	424,22 €
- Documentation	160,00 €	- €	13,07 €	1 045,22 €
- Valorisation et appui à la recherche		- €	- €	- €
- Vie étudiante	82,00 €	- €	6,70 €	538,68 €
<b>TOTAL COÛTS DE SOUTIEN</b>	<b>306,94 €</b>	<b>- €</b>	<b>25,08 €</b>	<b>2 005,12 €</b>

**COÛTS DE SUPPORT**

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	807,53 €	- €	65,94 €	5 275,33 €
- Patrimoine immobilier	497,62 €	- €	40,63 €	3 250,75 €
- Système d'information et numérique	58,03 €	- €	4,74 €	379,08 €
<b>TOTAL COÛTS DE SUPPORT</b>	<b>1 363,17 €</b>	<b>- €</b>	<b>111,31 €</b>	<b>8 905,16 €</b>

<b>II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS</b>	<b>- €</b>	<b>10 910,27 €</b>
------------------------------------	------------	--------------------

<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)</b>	<b>19 968,27 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être &gt; 0)</b>	<b>1%</b> <b>151,73 €</b>

**Chiffes clés / stagiaire**

Coûts complets	1 815,30 €
dont coûts directs	823,45 €
dont coûts indirects	991,84 €
Coût complets de l'heure de formation	166,40 €
Marge sur coûts directs	1 005,64 €
en % du tarif de vente	57%
Marge sur coûts complets	13,79 €
en % du tarif de vente	1%
Nombre minimum de stagiaires	12
Tarification minimum	1 816,00 €

## VIII - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme

**DIU Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement :**

<b>Gestion par le service Formation continue</b>	<b>Tarifs €</b>
Stagiaire Tarif Normal	1 950,00 €
Stagiaire Tarif réduit	
<b>Inscription formation initiale gestion ufr</b>	<b>Tarifs €</b>
Droits de base*	170,00 €
Droits spécifiques	450,00 €
<b>Inscription formation continue gestion ufr</b>	<b>Tarifs €</b>
Stagiaire Tarif Normal	
Stagiaire Tarif réduit	

### Information tarifs droits de base en FI

**Pour les AU, CU et DU**

Droit de base national équivalent licence (en 2020-2021 ,170 €).

**Pour les DIU**

\*Droit de base national équivalent licence ou master (en 2020-2021, 243€) en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires

## IX - OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

## X - VALIDATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION

Avis du conseil d'UFR	Date :	02/10/2023	Favorable
Décision de la CFVU	Date :	19/10/2023	Favorable
Avis de la commission des moyens	Date :	10/11/2023	Sélectionner...
Décision du CA	Date :	20/11/2023	Sélectionner...

# Document unique de politique générale de tarification de la formation continue à l'université de Tours **2024-2025**

Cette version des tarifs de formation continue est la première version pour l'année universitaire 2024-25. Les modifications par rapport aux tarifs 2023-24 sont identifiées en rouge.

Modifications suite à la CFVU du 19/10/2023 :

## A. Création de 1 nouvelle formation

### A.1. UFR de Médecine

A.1.a. DIU Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : de l'enfant à tous les âges de la vie

## B. Suppression de 1 formation

### A.1. UFR de Médecine

A.1.a. DU Autisme et troubles du neurodéveloppement de l'enfance à l'âge adulte



# Document unique de politique générale de tarification de la formation continue à l'université de Tours

## 2024-2025

### Tarifs de formation continue des formations "en insertion en LMD"

formations accueillant principalement des étudiants,  
et gérées par les UFR

BUT, Licence Pro, Licence, Master, Ingénieur, Doctorat	GESTION (UFR / SCFC)	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT
BUT 1ère, 2e et 3e année dans secteur tertiaire (IUT Tours)	IUT Tours	6 140 €		1 870 €	
BUT 1ère, 2e et 3e année dans secteur secondaire (IUT Tours)	IUT Tours	6 560 €		1 870 €	
BUT 1ère année tout secteur (IUT Blois)	IUT Blois	5 230 €		1 870 €	
BUT 2ème et 3ème année tout secteur (IUT Blois)	IUT Blois	6 060 €		1 870 €	
Licences générales : 1ère, 2ème et 3ème année (toutes composantes)	UFR	3 610 €		870 €	
Licences professionnelles du secteur tertiaire (IUT Tours)	IUT Tours	5 750 €		1 870 €	
Licences professionnelles du secteur secondaire (IUT Tours)	IUT Tours	6 170 €		1 870 €	
Licences professionnelles en contrat de professionnalisation (IUT Blois)	IUT Blois	6 490 €		1 550 €	
Licences professionnelles hors contrat de professionnalisation (IUT Blois)	IUT Blois	5 670 €		1 550 €	
Licences professionnelles (autres composantes)	UFR	5 830 €		1 550 €	
Masters 1ère année (toutes composantes)	UFR	5 330 €		1 080 €	
Masters 2ème année (toutes composantes)	UFR	6 160 €		1 880 €	
Diplôme d'ingénieurs, hors ou en contrat de professionnalisation (sur une base de 337h)	EPU		22 €		10 €
Doctorats, Médecine et Pharma Thèse	UFR	1 450 €		940 €	
Filières Médecine, Pharma et sage-femme : 1, 2 et 3 année	UFR	3 610 €		870 €	
Filières Médecine, Pharma et sage-femme : 4ème année	UFR	5 330 €		1 080 €	
Filières Médecine, Pharma et sage-femme : à partir de la 5ème année	UFR	6 160 €		1 880 €	

PRÉPARATION AUX CONCOURS					
Préparation aux concours du CAPES	UFR	1 310 €		330 €	
Préparation de l'agrégation externe	UFR	1 310 €		330 €	

INSCRIPTION AUX MODULES					
Frais forfaitaires		-	260 €	260 €	
+ Taux horaire Insertion		-		10 €	10 €
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	UFR			22 €	10 €
+ Taux horaire groupes spécifiques	UFR			30 €	20 €

Réinscription et montant minimum					
Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure	SCFC	280 €		280 €	
Montant minimum de facturation	SCFC	280 €		280 €	

Tarif pour les personnels de l'Université de Tours					
Dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnel (CFP) en insertion FI				320 €	
Dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnel (CFP) dans une formation en groupe spécifique FC				25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique)	

Il est rappelé que généralement, dans la fonction publique, l'employeur ne prend pas en charge les frais de formation.

# Tarifs de formation continue des formations hors LMD

UFR Médecine				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR</b>				
Capacités, AU, DU, DIU				
Capacités d'orthophonie (formation sur 5 ans)	UFR	641 h	15 790 €	6 210 €
Capacités d'orthoptie (formation sur 3 ans)	UFR		8 850 €	3 110 €
Autres capacités en Médecine (addictologie, allergologie)	UFR	variable	1050€/an	770€/an
Antibiologie et autres traitements anti-infectieux - DIU (une année sur deux)	UFR	84 h	1 290 €	1 010 €
Arthroscopie - DIU	UFR	96 h	1 090 €	1 090 €
Chirurgie de la main - DIU (formation sur deux ans)	UFR	160 h	2 030 €	1 700 €
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	UFR	60 h	1 030 €	1 030 €
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	UFR	58 h	1 020 €	740 €
Chirurgie du rachis - DIU	UFR	126 h	1 560 €	1 560 €
Chirurgie mini-invasive - DIU	UFR	78 h	2 070 €	2 070 €
Echocardiographie - AU	UFR	76 h	1 070 €	790 €
Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU (formation sur deux ans)	UFR	152 h	2 140 €	1 580 €
Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste - DIU (formation sur un an)		64 h	1 620 €	1 215 €
Hématologie biologique - DIU	UFR	84 h	1 550 €	1 270 €
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU en présentiel	UFR	120 h	1 180 €	1 080 €
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénales : une approche basée sur cas cliniques - DIU en e-learning	UFR	104 h	1 180 €	1 080 €
Imagerie nephro-urologiquemorphologique, fonctionnelle et interventionnelle - DIU	UFR	80 h	1 230 €	1 140 €
Immunopathologie	UFR	96 h	1 420 €	700 €
Investigateur en recherche clinique - DIU	UFR	56 h	1 490 €	1 420 €
Le sommeil et sa pathologie - DIU (formation sur 2 ans) (900€ la 1ère année + 480€ la 2e année)	UFR	104 h	<del>1 240 €</del> 1 400 €	<del>1 030 €</del> -
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	UFR	54 h	1 100 €	1 100 €
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	UFR	108 h	3 810 €	3 530 €
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	UFR	62 h	1 230 €	950 €
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	UFR	80 h	1 070 €	910 €
Réhabilitation de l'audition - DIU	UFR	48 h	1 070 €	790 €
Rythmologie et stimulation cardiaque - DIU (formation sur 2 ans)	UFR	60 h	3 040 €	2 480 €
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	UFR	70 h	1 250 €	1 250 €
Surface oculaire - DIU	UFR	44 h	870 €	680 €
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	UFR	82 h	1 520 €	1 240 €
Transplantation d'organes - DIU	UFR	60 h	980 €	700 €
<b>formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC</b>				
Diplôme d'Etat				
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (1ère année)	SCFC	469 h	5 000 €	
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (2e année)	SCFC	469 h	5 300 €	
Capacités, AU, DU, DIU				
Addictologie : troubles de l'usage de l'alcool - DIU	SCFC	100 h	1 560 €	1 090 €
Alimentation et santé	SCFC	82 h	1 760 €	1 040 €
Approche des innovations numériques et technologiques en gérontologie	SCFC	118 h	1 870 €	-
Autisme et troubles du neurodéveloppement de l'enfance à l'âge adulte - DU	SCFC	91 h	<del>1 660 €</del>	830 €
Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : de l'enfant à tous les âges de la vie - DIU	SCFC	80 h	1 950 €	-
Bégaïement et bredouillage, approches actuelles - DU	SCFC	100 h	1 800 €	-
Chirurgie ambulatoire - DIU	SCFC	74 h	1 600 €	1 600 €
Coordination en gérontologie	SCFC	119 h	1 760 €	-
Échographie d'acquisition - DIU	SCFC	variable	1 170 €	900 €
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	SCFC	variable	1 170 €	900 €
Echographie en gynécologie obstétrique - DIU	SCFC	100 h	1 660 €	1 660 €

Echographie en gynécologie obstétrique (équivalence) - DIU	SCFC	0,75 h	450 €	450 €
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	SCFC	36 h	1 240 €	1 240 €
Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur - DIU	SCFC	92 h	1 250 €	1 250 €
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	SCFC	144 h	2 130 €	1 060 €
Entretien motivationnel dans le soin - DU	SCFC	64 h	1 300 €	-
Expertise médicale du dommage corporel - DU	SCFC	74 h	1 560 €	1 560 €
Expertise Psychiatrique - DU	SCFC	72 h	1 750 €	-
Formation à la simulation en sciences de la santé - AU	SCFC	35 h	1 250 €	730 €
Formation à la simulation en sciences de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie - DIU	SCFC	122 h	2 050 €	1 770 €
Francoophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires en Tunisie - DU	SCFC	67 h	1 660 €	1 660 €
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et AU Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	SCFC	87 h	1 180 €	880 €
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	SCFC	50 h	870 €	680 €
Hypnose médicale - DU (formation sur 2 ans)	SCFC	126 h	3 110 €	3 110 €
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	SCFC	96 h	1 560 €	880 €
Médecine de la personne âgée - DIU	SCFC	122,5 h	1 760 €	1 760 €
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 3 ans - DIU (formation sur 3 ans)	SCFC	458 h	4 170 €	4 170 €
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	SCFC	63 h	1 440 €	1 440 €
Pédagogie médicale - DIU	SCFC	77 h	1 350 €	1 350 €
Physiologie, médecine et traumatologie du sport - DIU	SCFC	70 h	1 560 €	1 560 €
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pathologies cardiovasculaires - DIU	SCFC	99 h	1 760 €	1 330 €
Psychiatrie générale - DU (formation sur 3 ans)	SCFC	217 h	8 360 €	8 360 €
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	SCFC	70 h	1 400 €	770 €
Réadaptation respiratoire du Grand Ouest - DIU	SCFC	125 h	2 250 €	-
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	SCFC	84 h	1 220 €	880 €
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	SCFC	129 h	2 380 €	980 €
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	SCFC	91 h	1 550 €	560 €
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	SCFC	60 h	1 250 €	880 €
Troubles du comportement alimentaire - DIU	SCFC	88 h	1 700 €	1 050 €
Troubles du spectre de l'autisme chez l'adulte - aspects médicaux et scientifiques - DIU	SCFC	108 h	1 350 €	1 350 €
<b>FORMATIONS NON DIPLOMANTES</b>				
Accompagnement des personnes autistes : 3 jours	SCFC	23 h	880 €	880 €
Echelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'autisme (EPSA)	SCFC			
Compréhension des concepts et illustrations cliniques : 2 jours		14 h	680 €	560 €
Maîtrise et mise en pratique de l'outil : 1 jour		7 h	340 €	280 €
S'approprier les principes de l'accompagnement professionnel selon la méthode IPS	SCFC	21 h	800 €	800 €
Thérapie d'échange et de développement (TED)	SCFC			
Initiation théorique : 2 jours		14 h	680 €	560 €
Formation à la pratique : 1 jour		7 h	340 €	280 €
Formation spécifique des personnes pratiquant des procédures expérimentales - Module de base appliquant	SCFC	21 h	600 €	450 €
Formation spécifique des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module de base concepteur	SCFC	26 h	760 €	560 €
Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module Rongeurs lapins	SCFC	33 h	1 400 €	1 100 €

## UFR Odontologie

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC</b>				
Capacités, AU, DU, DIU				
Orthopédie dento-maxillo-faciale - DU (formation sur 2 ans)	SCFC	331,0 h	14 000 €	

# Tarifs de formation continue des formations hors LMD

UFR ASH				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR</b>				
Diplôme d'Université				
Ethnomusicologie - DU	UFR	96 h	1 990 €	780 €
Guide conférencier - Développement et protection du patrimoine culturel - DU	UFR	328 h	3 110 €	1 350 €
Jazz et cultures musicales - DU	UFR	96 h	1 990 €	780 €
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur deux ans)	UFR	1215 h	2 070 €	850 €
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur 3 ans)	UFR	960 h	3 110 €	1 280 €
<b>formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC</b>				
MASTERS EN GROUPE SPECIFIQUE				
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	SCFC	300 h	6 210 €	3 210 €
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC)	SCFC	300 h	6 210 €	3 210 €
Diplôme d'Université				
Case Management - Réussir ensemble l'accompagnement des parcours "complexes" - DU	SCFC	150 h	2 390 €	1 090 €
Clinique des violences sexuelles et psychotraumatologie - DU	SCFC	70 h	1 350 €	940 €
Histoire de vie en recherche et formation (DU HIRVIF) : approche expérientielle, recherche bibliographique - DU	SCFC	168 h	2 900 €	1 450 €
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	SCFC	120 h	1 970 €	880 €
Pair-aidance croisée : théories et pratiques situées	SCFC	87 h	1 560 €	880 €
Patrimoine régional et médiation - DU	SCFC	78 h	1 560 €	780 €
Philosophie de l'Education et Pédagogie Contemporaine (PEPC) - DU	SCFC	99 h	1 450 €	990 €
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	SCFC	112 h	2 060 €	990 €
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent - DU	SCFC	116 h	1 660 €	830 €
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée - DU	SCFC	116 h	1 660 €	830 €

# Tarifs de formation continue des formations **hors LMD**

UFR DESS				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR</b>				
FORMATION NON DIPLÔMANTE				
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques	UFR		680 €	340 €
<b>formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC</b>				
Diplôme d'Université				
Médiation et gestion des conflits - DU	SCFC	168 h	3 780 €	2 240 €
Psychocriminologie - DU	SCFC	84 h	1 700 €	1 300 €

IAE				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR</b>				
Diplôme d'Université et Diplôme d'Etat				
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	UFR	62 h	2 070 €	520 €
DU Management spécialisé	UFR	70 h	2 030 €	1 320 €
<b>formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC</b>				
MASTERS EN GROUPE SPECIFIQUE				
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	SCFC	399 h	7 770 €	5 390 €
Master 2 - Management de la qualité et des projets	SCFC	435 h	7 970 €	5 390 €
Master 2 - Management stratégique des entreprises	SCFC	392 h	8 280 €	5 700 €
Diplôme d'Université				
Qualité de vie, Conditions de travail et inclusion - DU		91 h	1 950 €	1 700 €

# Tarifs de formation continue des formations **hors LMD**

UFR Lettres et Langues				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par les UFR</b>				
Diplôme d'Université				
DU FLE	UFR		1 020 €	740 €
<b>formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par les SCFC</b>				
DAEU				
<b>DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A (littéraire)</b>	SCFC	330 h	1 350 €	550 €
A partir de la seconde année, inscription possible par matière				
- 1 matière (entre 60 et 90h, selon la matière)	SCFC		480 €	280 €
- 2 matières	SCFC		780 €	390 €
- 3 matières	SCFC		1 080 €	480 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h	550 €	
DAEU - Détenus	SCFC		550 €	
DAEU "Consortium SONATE" (en distanciel)				
DAEU A en distanciel au sein du consortium national SONATE	SCFC	340 h	1 370 €	-
<b>Inscription partielle (pour passage du DAEU sur plusieurs sessions), forfait + matière choisie</b>				
forfait			170 €	
1 matière obligatoire		100 h	400 €	
1 matière optionnelle		50 h	200 €	
<b>Réinscription redoublant (AVEC tutorat), forfait + matière choisie</b>				
forfait			170 €	
complet		340 h	600 €	
1 matière obligatoire		100 h	300 €	
1 matière optionnelle		50 h	150 €	
<b>Réinscription redoublant (SANS tutorat et limité à 3 matières), forfait + matière choisie</b>				
forfait			170 €	
1 matière obligatoire		100 h	100 €	
1 matière optionnelle		50 h	50 €	
<b>Inscription remise à niveau (sans tutorat et sans examen), forfait + matière choisie</b>				
forfait			170 €	
1 matière (obligatoire ou optionnelle)		50h/100H	100 €	
Formation non diplômante				
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants (FOAD)	SCFC		780 €	390 €

# Tarifs de formation continue des formations hors LMD

UFR Sciences et Techniques				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>DAEU</b>				
<b>DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B (scientifique)</b>	SCFC	330 h	1 350 €	550 €
A partir de la seconde année, inscription possible par matière				
- 1 matière (entre 60 et 90h, selon la matière)	SCFC		480 €	280 €
- 2 matières	SCFC		780 €	390 €
- 3 matières	SCFC		1 080 €	480 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h	550 €	
DAEU - Détenus	SCFC		550 €	
<b>DAEU "Consortium SONATE" (en distanciel)</b>				
DAEU B en distanciel au sein du consortium national SONATE	SCFC	340 h	1 370 €	-
<b>Inscription partielle (pour passage du DAEU sur plusieurs sessions), forfait + matière choisie</b>				
forfait			170 €	
1 matière obligatoire		100 h	400 €	
1 matière optionnelle		50 h	200 €	
<b>Réinscription redoublant (AVEC tutorat), forfait + matière choisie</b>				
forfait			170 €	
complet		340 h	600 €	
1 matière obligatoire		100 h	300 €	
1 matière optionnelle		50 h	150 €	
<b>Réinscription redoublant (SANS tutorat et limité à 3 matières), forfait + matière choisie</b>				
forfait			170 €	
1 matière obligatoire		100 h	100 €	
1 matière optionnelle		50 h	50 €	
<b>Inscription remise à niveau (sans tutorat et sans examen), forfait + matière choisie</b>				
forfait			170 €	
1 matière (obligatoire ou optionnelle)		50h/100H	100 €	

UFR Sciences pharmaceutiques				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>Diplôme d'Université</b>				
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU	SCFC	120 h	1 550 €	1 340 €
Phytothérapie et aromathérapie - DU	SCFC	102 h	1 510 €	1 180 €
Pratiquer la pharmacie clinique à l'officine et à l'hôpital - DU	SCFC	91 h	1 950 €	1 950 €
Reconversion à la pratique de l'exercice officinal - DU (100h à 120h maxi)	SCFC	120 h	2 180 €	1 040 €

CESR				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>FORMATIONS NON DIPLOMANTES</b>				
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux	SCFC	21 h		
- établissement public et Pôle emploi (AIF)			730 €	380 €
- personnel université de Tours			380 €	380 €

CUEFFE				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>Diplôme d'Université</b>				
DUEF (1 semestre)	UFR	240 h	2 070 €	1 790 €
DUEF (1 an)	UFR	480 h	3 210 €	2 930 €
<b>Accompagnement en langues</b>				
Frais forfaitaires		-	340 €	340 €
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement		24 h	130 €	130 €
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription		24 h	70 €	70 €

POTE et SEF				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>Diplôme d'Université</b>				
Agroécologie paysanne et civilisation	UFR		4 500 €	

# Tarifs de formation continue des formations hors LMD

IUT de Tours				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
<b>Diplôme d'Université</b>				
DUCG en 1 an	IUT	910 h	7 160 €	3 510 €
DUCG en 2 ans 1ère année	IUT	485 h	4 080 €	2 270 €
DUCG en 2 ans 2e année	IUT	425 h	4 080 €	2 270 €
DU Journalisme multimedia	IUT	201 h	6 680 €	5 130 €
DU Journalisme multimedia (UE1)	IUT	45 h	1 510 €	
DU Journalisme multimedia (UE2)	IUT	36 h	1 510 €	
DU Journalisme multimedia (UE3)	IUT	60 h	2 020 €	
DU Journalisme multimedia (UE4)	IUT	60 h	2 020 €	
<b>Formations non diplômantes</b>				
formation courte intra-entreprise (en entreprise)	IUT	1 h	75 €	
formation courte intra-entreprise (en salle classique)	IUT	1 h	90 €	oui
formation courte intra-entreprise (en salle informatique)	IUT	1 h	110 €	
formation courte intra-entreprise (en studio)	IUT	1 h	130 €	
développements des cellules robotisées	IUT	35 h	4 660 €	
formation courte groupe spécifique	IUT	1 h	80 €	oui
formation courte stagiaire unique	IUT	1 h	180 €	oui
formation courte en insertion	IUT	1 h	50 €	non
guide composteur	IUT	16 h	480 €	170 €
référénts de site	IUT	7 h	180 €	60 €
expérimentation animale LP	IUT	32 h	190 €	
expérimentation animale BUT	IUT	25 h	130 €	

Les tarifs pour les insertions en BUT et LP figurent dans l'onglet tarifs communs



## VAE

VAE (dont IUT de Tours et de Blois)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	90 €
<b>- Jury et accompagnement</b>			
DUT, BUT, Licence et Licence pro		3 500 €	2 500 €
Master		3 500 €	2 500 €
Titre d'Ingénieur		3 500 €	2 500 €
DUMI		1 740 €	1 140 €
<b>- Jury sans accompagnement</b>			
DUT, BUT, Licence et Licence pro		2 500 €	1 500 €
Master		2 500 €	1 500 €
<b>Si validation partielle - 2ème passage devant jury et inscription en formation</b>			
- Forfait stagiaire		350 €	350 €
+ coût proportionnel à la durée de la formation		taux horaire de la formation	taux horaire de la formation

## Annexe au document unique tarifaire de l'offre de formation continue

### **I. Modalité de calcul des frais de formation continue pour le financeur ou le stagiaire**

#### **I.1. Modalité de calcul des frais de formation en cas de prise en charge financière PARTIELLE**

Dans le cas très fréquent d'une prise en charge partielle des frais de formation, le stagiaire bénéficie d'une réduction des frais restant à sa charge, quels que soient les tarifs normaux et réduits. Le principe est le suivant : en cas de prise en charge de 30% des frais de formation (calculée par rapport au tarif normal), reste à la charge du stagiaire 70%, mais cette fois appliqué sur le tarif réduit. Ce principe encourage le stagiaire à explorer toutes les pistes de prise en charge, voire à les ajouter.

#### **I.2. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas de REINSCRIPTION**

Dans le cas où le stagiaire n'a pas validé l'ensemble du diplôme à l'issue de la période du contrat ou de la convention de formation et qu'il souhaite se représenter aux épreuves, un nouveau contrat ou une nouvelle convention doivent être établis. Le montant des frais de formation, mentionné dans ce nouveau contrat ou cette nouvelle convention, correspond au prorata des heures de formation de(s) UE non validée(s), avec un minimum égal au coût forfaitaire administratif (document unique tarifaire). Si aucune heure de formation n'est dispensée (en cas de soutenance de mémoire par exemple), un montant minimum est facturé, correspondant à un coût forfaitaire administratif.

#### **I.3. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas d'INSCRIPTION AU MODULE**

Depuis 2013-2014, un stagiaire peut s'inscrire pour suivre uniquement une partie d'une formation (LMD uniquement), sans VAP, sans examen, mais seulement après un entretien de positionnement avec un référent pédagogique pour vérifier l'adéquation entre le besoin de formation et le contenu de la formation. Un contrat ou une convention de formation sont établis indiquant le montant des frais de formation, proportionnels aux nombres d'heure à suivre par le stagiaire + un forfait pour frais administratif (cf document unique tarifaire).

#### **I.4. Modalité de calcul des tarifs HORAIRES de formation continue**

Le tarif horaire d'une formation, souvent utilisé par les financeurs dans leur dossier de demande de prise en charge, doit être arrondi au centième, *a fortiori* dans la plateforme de dématérialisation de Pôle emploi. Par souci de simplicité, l'arrondi sera toujours supérieur, quitte à ce que le tarif global de la formation, calculé à partir du tarif horaire, soit légèrement supérieur au tarif qui fait l'objet de la délibération du Conseil d'Administration.

Exemple : pour une formation de 480h à 3 100€, le tarif horaire de 6,45833333€. Arrondi au centième supérieur, le tarif horaire devient 6,46€/h, ce qui fait un tarif de la formation, dans le cas d'une prise en charge horaire, de 3 100,80€.

#### **I.5. Modalité de calcul des frais de formation dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC)**

Les tarifs de prise en charge des actions de "DPC" pour les professionnels de santé libéraux sont déterminés chaque année suivant la profession, la durée de formation, la formation en présentielle, en non présentielle ou mixte par l'Agence Nationale de développement Professionnel Continu (ANDPC).

**Commission des moyens du 10 novembre 2023****Conseil d'administration du 20 novembre 2023**

## Avis N°25\_2023

Objet : Modification de notre politique de prise en charge des frais d'hébergement en France métropolitaine.

**Références :**

Décret et tableau récapitulatif

**Exposé de la décision :**

Avec la mise en application du nouvel arrêté, nous avons désormais quatre tarifs différents de **prise en charge des frais d'hébergement** en France métropolitaine :

1. Décret : 90€ pour la France métropolitaine.
2. Décret 120€ pour les communes de la France métropolitaine dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants, une notion introduite par l'arrêté de septembre.
3. Décret 140€ pour la commune de Paris. Initialement, nous avons fixé une prise en charge par dérogation jusqu' à 130 €. Mise en conformité avec le décret dans SIFAC.
4. Par dérogation à l'université de Tours : 130€, pour les communes de la métropole du Grand Paris, Bordeaux, Lyon et Marseille. Ces communes devraient être tarifées à 120€ selon le nouvel arrêté. Nous avons conservé la dérogation car notre prise en charge est supérieure au décret.

**Propositions de décision soumise à la commission :**

1. Élargissement de la dérogation de la prise en charge des frais d'hébergement jusqu'à 130€ pour les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants, ainsi que pour la métropole du Grand Paris.
  
2. Nouvelle dérogation de prise en charge des frais d'hébergement pour la commune de Paris jusqu'à 150 euros.

**Avis de la commission :**

Approbation à l'unanimité des deux propositions.

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

**Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat**

NOR : TFPF2323366A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, notamment ses articles 3 et 7 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – I. – Le tableau figurant au *a* de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

«

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	90 €	120 €	140 €	120 €	120 € ou 14 320 F.CFP
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €	24 € ou 2 864 F.CFP

».

II. – Au *b* de l'article 1<sup>er</sup>, le montant : « 120 € » est remplacé par le montant : « 150 € ».

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux remboursements de frais relatifs aux missions effectuées à compter du lendemain de la publication du présent arrêté.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 septembre 2023.

*Le ministre de la transformation  
et de la fonction publiques,  
Pour le ministre et par délégation :  
La sous-directrice de la politique salariale  
et des parcours de carrière,  
M.-H. PERRIN*

*Le ministre de l'intérieur  
et des outre-mer,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le préfet,  
directeur général des outre-mer,  
O. JACOB*

*Le ministre délégué auprès du ministre  
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle  
et numérique, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur  
chargé de la 2<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*

**B. LAROCHE DE ROUSSANE**

**Modalités de Remboursement des Frais d'Hébergement, de Repas et de Transport \***  
**conseil d'administration du 20 novembre 2023**  
**Applicable dès le 27/11/2023**

		CONDITIONS et LIQUIDATION des FRAIS		
F r a n c e	<b>DECLENCHEMENT</b>	<b>PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ ETUDIANTS DANS LE CADRE DU CURSUS PÉDAGOGIQUE ou Membre élu d'une commission de l'établissement STAGIAIRES de l'université de Tours</b>		
	<b>REPAS</b> Frais de restauration pris en charge si absence entre <b>12h et 14h</b> et/ou entre 18h et 21h <b>sur preuve de l'effectivité de la dépense</b>	Remboursement au forfait réglementaire, lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission. Application du décret en vigueur actuellement n° 2019-139 du 26 février 2019 et l'arrêté du 20 septembre 2023 : <b>20 €**</b> ou <b>10 €**</b> si présence d'un restaurant administratif ou assimilé à proximité immédiate du lieu de la mission qu'il fasse usage ou non de cette possibilité sauf si l'intérêt du service le justifie		Remboursement au forfait réglementaire, lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission. Application du décret n° 2019-139 du 26 février 2019 et l'arrêté du 20 septembre 2023 : <b>20 €**</b> ou <b>10 €**</b> si présence d'un restaurant administratif ou assimilé à proximité immédiate du lieu de la mission qu'il fasse usage ou non de cette possibilité sauf si l'intérêt du service le justifie. <b>Cas exceptionnel, sur décision de l'ordonnateur habilité</b> , sur justificatif dans la limite de <b>150% du forfait réglementaire</b>
	<b>HEBERGEMENT</b> Frais d'hébergement pris en charge si l'agent a été <b>absent</b> entre 0h00 et 5h00 La commune prise en compte est la commune dans laquelle se déroule la mission	Sur justificatifs pour le montant des frais réels dans la limite de : -90€** pour la France métropolitaine. - <b>Par dérogation 130€***</b> communes de la métropole de Grand Paris et commune dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants. - <b>Par dérogation 150€</b> commune de Paris.  Les montants sont portés à 150 €** pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés <b>et</b> en situation de mobilité réduite		Sur justificatifs pour le montant des frais réels dans la limite de : -90€** pour la France métropolitaine. - <b>Par dérogation 130€***</b> communes de la métropole de Grand Paris et commune dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants. - <b>Par dérogation 150€</b> commune de Paris.  Cas exceptionnel, sur décision de l'ordonnateur sur justificatif pour le montant des frais réels dans la limite de 150% du plafond fixé  Les montants sont portés à 150 €** pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés <b>et</b> en situation de mobilité réduite
	Déplacement : à l'intérieur de la commune de résidence administrative et de la résidence familiale constitue une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transports public de voyageur	L'université met à disposition des agents: des véhicules de service, des vélos et des cartes ou tickets de transport en commun fil bleu. Aucun remboursement de transport ne sera pris en charge.		
	<b>DEPLACEMENT HORS DE LA COMMUNE DE LA RESIDENCE ADMINISTRATIVE</b> Transport en commun (train, avion, bus, métro)	Remboursement aux frais réels sur justificatif Train: seconde classe obligatoire, première classe sous conditions et décision de l'ordonnateur habilité Avion: Compagnie Low cost sur les lignes desservies, classe économique		
	<b>DEPLACEMENT HORS DE LA RESIDENCE ADMINISTRATIVE</b> véhicule terrestre à moteur (VTM)	voiture personnelle <b>sur autorisation du chef de service</b> .  Péage et Parc de Stationnement  Location de véhicule, taxi, véhicule administratif. <b>Sur autorisation du chef de service</b> . Taxi ou location selon le moindre coût; utilisation en l'absence de transport en commun, Transport de bagages spécifiques, contraintes horaires, sécurité voyageur pour les trajets entre 21H et 7H		
	E t r a n g e r	<b>INDEMNITES JOURNALIERES (Per Diem)</b> Le nombre de per diem correspond au nombre de nuitées.	Remboursement au per diem (hébergement+repas+transport en commun sur ville d'hébergement). Abattement forfaitaire du per diem selon les dispositions prévu décret : Si l'agent est logé gratuitement, réduction de 65 % du taux de l'indemnité. Si l'agent est nourri gratuitement aux repas du midi et du soir, réduction de 35% du taux de l'indemnité. Si l'agent est nourri gratuitement à l'un des repas du midi ou du soir, réduction de 17,5%.	
<b>TRANSPORT</b> transports en commun hors de la ville d'hébergement, taxi, location véhicule, péage		Au frais réels sur présentation de justificatif		
Régime spécifique ERASMUS STA/STT		Remboursement au forfait eramus (repas+hébergement+transport). ou Sur décision de la DRI remboursement des frais en application du régime indemnitaire des déplacement à l'étranger de l'établissement.		Remboursement au forfait eramus (repas+hébergement+transport). ou Sur décision de la DRI remboursement des frais en application du régime indemnitaire des déplacement à l'étranger de l'établissement.
Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte et Saint-Pierre- et-Miquelon, Saint Barthélemy, Saint Martin	<b>HEBERGEMENT</b> absence entre 0h00 et 5h00  Repas absence entre 12h et 14h et/ou 18h et 21h	Aux frais réels sur justificatif dans la limite de 120 € ** ce montant est porté à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés <b>et</b> en situation de mobilité réduite.  Repas: Remboursement au forfait réglementaire 20 €** sur justificatif lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission.		
Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française	<b>HEBERGEMENT</b> absence entre 0h00 et 5h00  Repas absence entre 12h et 14h et/ou 18h et 21h	Hébergement au frais réel sur justificatif dans la limite de 120€**  Repas: Remboursement au forfait réglementaire 24 €** sur justificatif lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission.		
<b>AVANCES autorisées sur demande</b>		<b>En France:</b> limité à 75 % des sommes présumées dues à la fin du déplacement ou en fin de mois, selon le cas. Leur montant est précompté sur le mandat émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais.  <b>A l'étranger:</b> le taux de l'avance peut être porté à 100 % des sommes présumées dues au titre des indemnités forfaitaires journalières.		

\*Les conventions spécifiques ne doivent pas conduire à un remboursement moindre que les dispositions générales ci-dessus

\*\* les taux résultent de l'application des décrets et arrêtés en vigueur. Actuellement : décret n° 2019-139 du 26 février 2019 et l'arrêté du 20 septembre 2023